



Accompagnement des familles

Avant toutes choses, se demander quelle est la place des familles au sein de l'institution.

- Est-ce qu'elles ont beaucoup de place? Est-ce qu'on a l'habitude de travailler avec elles? Comment les faisons-nous intervenir? etc.

Ensuite, différentes possibilités s'offrent à vous afin d'accompagner les familles dans la prise en compte des dimensions amoureuses et sexuelles de leurs proches.

- 1) Aborder la thématique de la vie amoureuse et sexuelle dès l'entrée dans l'établissement.
 - Avoir des documents institutionnels permettant de faciliter l'échange.
 - Règlement intérieur stipulant l'ouverture de l'établissement sur la question et également ouvert à l'accompagnement des résidents.
 - Charte sur les questions de vie amoureuse et sexuelle réalisée par les résidents et les professionnels.
 - Avoir le soutien de l'association : l'association s'est-elle positionnée et a-t-elle des documents personnalisés sur ce sujet ?
- 2) Être en capacité de prévoir des temps d'échanges individuels avec les familles.
À cette fin, avoir un professionnel habilité à donner des réponses aux questions des familles. (Exemple : le chef de service). Cela montre que la réponse émane d'un positionnement institutionnel et non individuel.

Lorsque les familles posent des questions aux personnes qui ne sont pas désignées pour leur répondre et/ou à des moments inattendus, cela peut déstabiliser les professionnels sollicités. Vous avez la possibilité, de ne pas répondre à leurs questions. En revanche, vous entendez leurs demandes, vous en faites part à vos équipes et vous prévoyez une réunion avec la personne référente.

- 3) Mettre en place des temps de réunions collectives à destination des familles sur la thématique de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de handicap.
 - Soirée débat
 - Toutes activités de sensibilisation, d'informations sur les questions de vie amoureuse et sexuelle

Essayer de se rapprocher des familles ouvertes et à l'aise avec le sujet pour, ensuite, leur permettre d'animer ces temps d'échanges.
Pouvoir faire intervenir des familles externes à l'établissement. Cela permet de s'appuyer sur leur savoir et expérience et de réaliser des sensibilisations par les pairs.

- 4) Il peut y avoir un lien créé entre le COPIL et le CVS